

Démarche volontaire RSE

Matthews France s'est engagée dans la démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

Cet engagement responsable s'articule autour de 7 axes définis ainsi :

- **La Gouvernance :**

Définition de valeurs en adéquation avec le développement durable. Toutes les parties sont impliquées (clients, fournisseurs, collaborateurs,...). Des indicateurs précis ont été communiqués et mis en place afin d'assurer un suivi régulier de la bonne tenue des engagements. Des objectifs d'amélioration ont également été décidés.

- **Les Droits de l'Homme :**

Respect des droits fondamentaux du Travail, de l'Economie, des droits Sociaux et Culturels. L'entité a identifié les risques de non-respect et s'est engagée à les prévenir. L'entité prévient la discrimination, notamment vis-à-vis des groupes vulnérables, dans sa relation avec ses collaborateurs ainsi que toutes les parties prenantes.

- **Relations et Conditions de travail :**

Relations employeur – travailleurs équilibrées , conditions de travail justes et appropriées, protection sociale décente, l'entité assure la santé et la sécurité des personnes et développe son capital humain (développement des compétences et de l'employabilité)

- **Environnement :**

Identification des différents types de pollution engendrées par ses activités et mise en place de mesures afin d'y remédier. Mise en place de moyens afin de réduire les consommations d'énergie (eau, électricité, carburant, matières premières, ...)

- **Loyauté des pratiques :**

Mise en place de dispositifs (charte, formation, contrôles, ...) afin de lutter contre la corruption de ses services, les conflits d'intérêts, les abus d'autorités, d'influence ou de manipulation. Mise en œuvre de programmes contre les pratiques de concurrence déloyales.

- **Questions relatives aux consommateurs :**

Les pratiques commerciales de l'entité sont loyales; les contrats et les informations fournies aux consommateurs ou usagers sont clairs. L'entité met en place des moyens pour traiter toutes les demandes des clients, sur tous les sujets. L'entité sensibilise ses consommateurs, clients ou usagers aux enjeux du Développement Durable en lien avec ses activités, services ou produits. L'entité promeut les principes de la consommation durable auprès de ses clients ou usagers (modes de consommation, recyclage...).

- **Communauté et développement local :**

L'entité prend en compte les contextes spécifiques locaux. Elle participe à la vie des territoires sur lesquels elle est implantée, des communautés (physiques et virtuelles) au sein desquelles elle opère.

L'entité participe à l'éducation des habitants de son territoire, des membres des communautés. Elle respecte les cultures et intérêts, participe à leur maintien.

L'entité s'implique dans la création d'emplois et le développement des compétences sur ses territoires d'implantation.

L'entité utilise ses ressources matérielles et immatérielles pour contribuer à développer le savoir, savoir faire et technologies du territoire (transfert et diffusion de technologies et compétences).

L'entité contribue au développement économique des territoires (partage de richesses, niveaux de salaires et pensions, investissements locaux, impôts, infrastructure et services...)

L'entité prend les mesures nécessaires pour éliminer les impacts néfastes de ses activités sur la santé des habitants. Elle agit pour la préserver.

L'entité contribue par ses actions et investissements au développement de la société (achats locaux, programme d'éducation, partenariats...).

